

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 47 (2005-2006)

Séance publique de Commission*

**Commission de l' Environnement,
des Ressources naturelles et de la Ruralité**

Mardi 29 novembre 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Questions orales</i>	3
 <i>Question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les pollutions dans les canaux et rivières»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Delannois, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	3
 <i>Question orale de M. Petitjean à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement du site de la cokerie d'Anderlues»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Petitjean, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	4
 <i>Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le prix des déchets»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	6
 <i>Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la pollution de la Sambre en date du 16 septembre 2005 sur le territoire de Marcinelle, ses conséquences sur la faune de la Sambre et les suites qui ont été données»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	8
 <i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la biodiversité»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	10
 <i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nuisances causées par la société Agrophil»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	11
 <i>Question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recyclage des pneus usés en agriculture»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Walry, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	12
 <i>Question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les us et pratiques des chasseurs»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fourny, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	13
<i>Liste des abréviations courantes</i>	16

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT,
DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. Meureau, Président.

La séance est ouverte à 09 heures 21 minutes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE M. DELANNOIS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES POLLUTIONS DANS LES CANAUX
ET RIVIÈRES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Delannois à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les pollutions dans les canaux et rivières».

La parole est à M. Delannois pour poser sa question.

M. Delannois (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, malheureusement, les mois se suivent et se ressemblent pour les rivières wallonnes. Cette fois, c'est la région d'Ath qui a été touchée après que la Sambre a connu durant le printemps et l'été deux pollutions majeures. Cette situation est inqualifiable.

Depuis des années tous les acteurs de la société se battent au sein des contrats de rivière ou d'autres associations pour améliorer la qualité de l'eau de nos rivières et de leurs abords. Les contrats de rivière mis en place par la Région wallonne et les communes sont des outils qui fonctionnent très bien quand tous les partenaires jouent leur rôle entièrement, notamment en matière de financement. Mais, ce serait une insulte l'action citoyenne que d'oublier les associations de pêcheurs ou les simples bénévoles qui par des actions quotidiennes ou ponctuelles, passent leur temps à améliorer le cadre de nos rivières.

Or, ce qui se passe depuis quelques mois est scandaleux.

À la fin du mois de mars dernier, une pollution au cyanure a été détectée dans la Sambre, cette pollution a eu pour conséquence l'extermination des poissons présents dans cette rivière. Un travail de plusieurs

années réduit à néant. Fin septembre 2005, encore une pollution au cyanure dans la Sambre !

Pouvez-vous nous faire le point sur les actions entreprises pour juguler ces deux pollutions et nous donner l'état d'avancement des enquêtes qui ont été entreprises ?

Ce mois-ci, c'est dans la région d'Ath qu'une nouvelle pollution s'est déclarée, et plus précisément dans le canal Ath/Blaton et dans la Dendre jusqu'à hauteur de Papignies. À ce sujet, on est en droit de constater la légèreté du diagnostic effectué par la DPE.

En effet, pour ce service, la mort des poissons, des canards et des rats serait due au manque d'oxygène dans la rivière. – Ma foi ça peut arriver !

Par contre, ce qui est plus «cocasse», c'est l'explication donnée pour expliquer ce manque d'oxygène ; présence de rejets ménagers, de feuilles et de mauvaises conditions climatiques (la brume).

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il y a lieu d'approfondir l'enquête afin d'être plus complet et d'apporter une réponse un peu plus crédible aux citoyens ?

En avril dernier, mon excellent Collègue et ami, Paul Ficheroulle, vous interrogeait sur la nécessité de mettre en place un système de veille sanitaire. Au vu des événements de ces derniers mois, il me semble que ce serait plus que jamais indispensable. Comptez-vous donner suite à cette proposition ?

D'avance, je vous remercie pour les réponses, toujours très claires, que vous allez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme vous, je suis le premier à dire que toutes ces pollutions sont bien sûr totalement inadmissibles. Précisons qu'il y a plusieurs enquêtes qui sont en cours pour l'instant ou qui viennent d'être réalisées. Les résultats de certaines de ces enquêtes sont d'ailleurs entre les mains du Parquet.

Pour commencer, je voudrais vous dire aussi que je compte renforcer les moyens de la DPE, qui est d'ailleurs actuellement en pleine restructuration, afin

qu'une équipe spécialisée soit mise sur pied pour qu'elle puisse agir en cas d'exactions de ce type, et pour qu'une réelle action répressive soit appliquée.

Monsieur le Député, en ce qui concerne plus particulièrement les pollutions au cyanure des 21 et 22 mars 2005 de la Sambre, la Police de l'Environnement a terminé son enquête, et a transmis au Procureur du Roi de Charleroi un dossier mettant en cause une entreprise riveraine.

Vous comprendrez qu'il appartient maintenant au Parquet de donner à cette affaire les suites judiciaires voulues, le dossier étant actuellement couvert par le secret de l'instruction.

Concernant les pollutions de la Sambre du mois de septembre 2005, pour lesquelles je me suis d'ailleurs rendu sur place immédiatement – cela montre l'importance qui est accordée à ce type de dossiers –, je tiens à préciser que la DPE a réagi rapidement en pleine collaboration avec la police locale.

La cause de la mortalité des poissons est établie. Elle est due à un pic au niveau du pH de l'eau – rejet avec pH de 12, c'est-à-dire proche de celui de la soude caustique, pour donner un élément de comparaison.

Cette pollution résulte d'une infraction au décret relatif au permis d'environnement, dont les faits, la négligence et le caractère infractionnel de celle-ci, ont été reconnus par l'exploitant de l'entreprise.

Dès réception des résultats complets d'analyse, un procès-verbal infractionnel a été communiqué au Procureur du Roi de Charleroi. Il appartient désormais au Parquet de donner à cette affaire les suites judiciaires voulues. Ce dossier est également couvert par le secret de l'instruction. D'après les informations que j'ai en ma possession, le dossier avance rapidement.

J'en arrive à votre intervention relative à la pollution de la Dendre, pour laquelle la Division de la Police de l'Environnement s'est rendue sur les lieux afin de prélever des échantillons d'eau pour déterminer les éventuelles substances incriminées.

Des mesures ont également été prises au niveau de la Dendre orientale, étant donné que celle-ci approvisionne le canal via une station de pompage.

Concernant l'échantillon prélevé au niveau du déversoir entre la Dendre et le canal, aucune trace de produit phytosanitaire n'a été relevée. Par contre, la concentration en matière organique dissoute est signalée – 98 mg/l mesuré, alors que la norme de qualité de base est fixée à 6 mg/l – avec comme conséquence une diminution de la concentration en oxygène dissous, – 0 % de saturation en oxygène mesuré –, alors que la norme de qualité de base est fixée à 50 % de saturation en oxygène.

En effet, en plusieurs endroits de la Dendre et au niveau du canal, la concentration en oxygène est tombée à 0 mg/l et 0 % en saturation, provoquant la mortalité des poissons les plus sensibles.

Je vous signale par ailleurs que la sucrerie de Brugeslette a fait l'objet d'un contrôle par la DPE qui n'a constaté à ce jour aucun problème, apparemment. Aucun rejet n'était effectué. Le contrôle du débitmètre en sortie a été réalisé.

En l'état actuel des choses, la DPE confirme donc l'intégralité de ses conclusions.

Je vous informe par ailleurs qu'une délégation des pêcheurs a été reçue à mon Cabinet dernièrement. À cette occasion, des échanges d'informations ont été réalisés et un complément d'enquête sera demandé à la DPE.

Voilà, Monsieur le Député, en ce qui concerne ces pollutions partielles de la Sambre et de la Dendre et toutes les conséquences que cela implique.

M. le Président. – La parole est à M. Delannois.

M. Delannois (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La question se pose très clairement. J'en ai discuté avec les pêcheurs et les associations de pêcheurs, je voulais interdire la pratique de la pêche sur une partie de la Dendre suite notamment à ces éléments connus, – je peux toujours le faire d'ailleurs – mais les pêcheurs ne le souhaitent pas en disant: *«Ecoutez, vous allez nous priver d'un plaisir, alors que de toute façon, il n'y a personne qui consomme ce type de poissons aujourd'hui.»*. C'est la pratique dite du *«no kill»*, donc, je suis face à ce problème. On a demandé des études complémentaires pour être certains que l'interdiction de pêcher représente réellement une décision pertinente.

QUESTION ORALE
DE M. PETITJEAN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«L'ASSAINISSEMENT DU SITE
DE LA COKERIE D'ANDERLUES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement du site de la cokerie d'Anderlues».

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en 2001, fermait en catastrophe la cokerie d'Anderlues, mettant sur la touche 120 travailleurs. Ce désastre n'était pas dû à un problème économique, bien au contraire, car la perspective du marché était plus qu'optimiste. Le prix du coke a en effet doublé en trois ans.

Cette fermeture a eu lieu dans une totale indifférence. En cause, la fuite du propriétaire qui ne voulait pas prendre en charge la modernisation de l'outil et surtout la mise en conformité des installations afin de respecter les normes environnementales.

Ce site de l'ancienne cokerie d'Anderlues est situé à la Cité nouvelle, en zone habitée, qui est proche d'une rivière, «la Haine».

Dans l'émission de la RTBF, *Question à la Une*, le propriétaire actuel des lieux, un ingénieur civil, dénonçait l'état de délabrement des lieux mais surtout, insistait sur la dangerosité du site. En effet ce site abrite encore d'énormes réservoirs et des fûts contenant des produits hautement toxiques tels que le benzène, l'azote, le cyanure, l'ammoniaque, des dérivés de goudron, et des métaux lourds. Le drame est que ces réservoirs et ces fûts sont perméables et poreux et laissent dès lors s'échapper ces produits toxiques qui s'écoulent peu à peu vers la rivière proche tout en pénétrant dans le sol, aggravant ainsi en permanence le volume de pollution de la nappe phréatique.

Un dossier relatif au site existe à la SPAQuE et il se doit tout de même d'en connaître l'état.

Puis-je vous demander, Monsieur le Ministre, que la Région wallonne procède de toute urgence à l'enlèvement des réservoirs et au nettoyage approfondi des lieux, car je pense que ce site n'est pas repris dans le plan d'urgence des 27 sites à dépolluer et qu'il est grand temps d'agir.

M. le Président. – La parole est à M. Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, concernant les 27 sites dont on parle aujourd'hui, qui sont repris dans le plan de financement alternatif du Plan Marshall, 243 millions d'euros ont été prévus pour leur dépollution, mais j'y reviendrai cette après-midi lors de l'intervention de M. Borsus.

Tout à l'heure, j'ai fait référence à la DPR sur l'inscription de 50 sites minimum à réaliser d'ici la fin de la législature dans le cadre de la dépollution. Cela représente deux fois plus de ce que l'on a réalisé depuis que la SPAQuE existe. En 5 ans, on va faire deux fois plus que depuis 1991.

Il faut savoir qu'un site coûte en moyenne, 9 à 10 millions d'euros pour sa dépollution. Le financement alternatif va donc nous permettre d'assainir 27 sites, auxquels s'ajoutent d'autres sites qui sont notamment gravement pollués mais qui seront pris en charge par le budget environnement santé. J'ai demandé la base de données des 6.000 sites, qui sont constitués de 2.500 dépotoirs et de 3.500 SAED, qui existe depuis des années et qui est toujours la même, il est évident que selon les critères d'utilisation, qu'ils soient de type environnemental, économique, de santé ou liés à des aspects urbains. La liste est changeante et la priorité des sites également, mais la base de données en elle-même reste toujours identique.

Concernant la cokerie hainuyère d'Anderlues, elle a été mise en liquidation le 21 octobre 2002. En décembre 2004, la DPE a sollicité la SPAQuE en vue de réaliser une étude de caractérisation du site, en prélevant des échantillons du sol et en prenant différentes mesures. L'étude a débuté récemment, – parce qu'il a fallu au préalable établir le cahier des charges – et la SPAQuE nous informe aujourd'hui que les analyses des eaux et du sol sont prévues prochainement afin de contrôler leur niveau de contamination.

En outre, une attention toute particulière sera donnée aux zones détenant encore des réservoirs de produits ayant servi aux processus industriels de la cokerie, et lorsque l'étude sera terminée, je ferai en sorte que de plus amples informations vous soient transmises.

D'ici là, tant que le processus de réalisation de l'étude est en cours, il est difficile d'évaluer les choses scientifiquement. Mais conformément aux instructions que j'ai données, l'ensemble de ces informations environnementales seront dévoilées à la population concernée, dès que les conclusions de l'étude seront connues.

Mais tant que je ne dispose pas d'informations précises, il est évident que je ne sais pas vous en donner. De plus, j'ai donné comme instruction, pour l'ensemble des dossiers que la SPAQuE traite, qu'elle ne devait plus me demander l'autorisation de divulguer les informations aux riverains, comme c'était le cas par le passé. – C'est le changement notoire qu'il y a, c'est celui-là! – Je leur ai dit, allez-y, dès que vous avez l'information, informez les gens en termes de mesures à prendre comme ce fut déjà le cas dans certains dossiers. Je prends comme exemple un dossier que vous connaissez aussi, c'est celui de la goudronnerie Robert à Ransart, tout près de chez vous. L'information a été donnée à partir du moment où l'ensemble des études, de caractérisation, toxicologique, mesures à prendre, ont été terminées.

Si je prends ce cas particulier, de mémoire, c'est le 26 octobre qu'une information a été envoyée aux riverains pour leur signaler notamment, que lorsque les

vents du nord étaient dominants et que la température extérieure était supérieure à 20° C, ils devaient fermer leurs fenêtres. Mais aussi, qu'ils ne devaient plus utiliser les produits de leur jardin. Une séance d'information complémentaire a même été prévue hier soir afin de permettre aux riverains de poser des questions complémentaires relatives aux informations qui leur avaient été données.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Je vous remercie pour votre réponse. Toutefois, je pense qu'il y a quand même déjà une première mesure qui pourrait être prise par la Région wallonne, c'est de faire procéder à l'enlèvement des fûts afin de tarir la source de pollution qui est là et qui existe toujours. La seconde chose est que, contrairement aux dossiers anciens – vous avez dit que la liquidation de la cokerie avait eu lieu en octobre 2002 –, partant du principe du pollueur-payeur, j'estime que le coût de l'opération de salubrité à entreprendre pourrait être pris en charge par le propriétaire défaillant, car ce sont souvent des propriétaires qui ne sont pas dépourvus de biens, pour ne pas dire autre chose.

Je crois donc qu'il y a là également une action à entreprendre parce que, en fait, c'est facile de liquider une société, après avoir engrangé un maximum de bénéfices, on laisse ensuite des gens tirer leur plan sans emploi, on s'en va, on empoche l'argent et on revend ! Je crois que ce site a été revendu.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui !

Sur la première partie de votre intervention consistant à affirmer qu'il faut retirer les fûts, je tiens à vous signaler, Monsieur Petitjean, que seuls les techniciens sont habilités à le dire, car le déplacement de ces fûts contaminés pourrait, paradoxalement, augmenter le risque de pollution. En effet, quand on assainit un site, les mesures sont strictes et on utilise des technologies hyperpointues pour éviter d'empirer la situation. Cela peut arriver, et cela s'est déjà vu lors de certaines manœuvres d'assainissement, en se trompant simplement au niveau de la procédure, on crée une pollution beaucoup plus dommageable et donc, il faut être très prudent et c'est d'ailleurs pour cela aussi que l'étude de caractérisation est si longue parce qu'elle doit discerner et déterminer les meilleures mesures à prendre.

En ce qui concerne la seconde partie de votre intervention, je regrette que lorsque le problème a été posé, c'est-à-dire en octobre 2002, il n'y ait pas eu de réaction plus forte de la part de la Région et qu'elle

n'ait pas pris les dispositions nécessaires en la matière.

En effet, quand je suis arrivé au Gouvernement, j'ai été finalement obligé de prendre des dispositions pour faire une étude de caractérisation du site. Je reconnais également que, plus on tarde en termes de réaction face à ce type de problèmes, plus le traitement de celui-ci risque de coûter au pouvoir public.

Tous les moyens doivent être pris et mis en œuvre pour que le principe du pollueur-payeur, – que vous mettez en avant –, soit appliqué.

M. Borsus (MR). – C'est le décret sol.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a également le décret sol qui doit être revu et corrigé, notamment avec des critères d'environnement et de santé, qui n'étaient pas présents dans le précédent décret. Voilà, ce sont notamment ces critères-là qui doivent intervenir au niveau du décret sol et nous devons aller beaucoup plus loin aussi dans le principe du pollueur-payeur. Mais plus on tarde à réagir, plus il est difficile évidemment de poursuivre les pollueurs.

QUESTION ORALE

**DE M. STOFFELS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LE PRIX DES DÉCHETS»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le prix des déchets».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je me permets de vous citer l'article paru dans le journal *Le Soir* du 31 octobre dernier relatant les propos de l'assemblée générale de l'intercommunale Idelux. Lors de cette assemblée générale, il s'agissait d'adopter une note stratégique 2006 et un budget prévoyant une hausse de 4 % de la participation des 55 communes membres.

Selon le Directeur du secteur assainissement de l'intercommunale Idelux, la hausse de la participation des communes est due à l'augmentation des coûts telle que : les nouvelles technologies, la valorisation énergétique du bois, la modernisation des installations, le coût du personnel, suite notamment à l'indexation des

salaires et à l'engagement d'agents dans les nouveaux parcs et dans les halls de tri, etc.

De plus, il s'avère d'après la réflexion du Directeur, que l'intervention de la Région wallonne, en faveur de ce secteur, ne serait plus la même qu'avant. En effet, à une époque, pas si lointaine, le subside de la Région wallonne atteignait 85 %.

Aujourd'hui, on remarque que les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes, ce qui explique la hausse des participations des communes, qui devront à leur tour, probablement augmenter, à terme, les taxes communales sur les déchets pour garantir un service équilibré sur le plan budgétaire. À terme, cela veut dire pour la plupart d'entre elles après les élections communales.

La Région wallonne, pouvoir subsidiant, serait donc – à côté des dépenses – coresponsable de cette évolution. De ce fait, je souhaiterais connaître la réaction du Ministre quant aux propos qui ont été tenus lors de cette assemblée générale.

De plus, je souhaiterais savoir de quelle manière Monsieur le Ministre envisage de contribuer à une politique qui vise à maîtriser le coût pour les ménages à revenu modeste ?

En effet, j'ai été et je suis toujours un fervent partisan du coût vérité pour ce secteur. Mais l'augmentation probable des taxes sur les déchets va de pair avec bon nombre d'autres augmentations qui, en les additionnant feront que les ménages à revenu modeste ne pourront plus les assumer.

Une autre conséquence de cette tendance, c'est que les intercommunales ont de plus en plus recours à des formes d'emplois peu onéreux qui leur permettent de réaliser des économies. – je cite, à titre d'exemple, le *job d'étudiant*. Je profite aussi de l'occasion pour rendre hommage aux personnes qui travaillent dans ce secteur parce que c'est un service à la collectivité qui ne doit absolument pas être compris comme allant de soi. C'est pourquoi je souhaite que l'emploi dans ce secteur soit le plus stable possible et qu'il soit correctement rémunéré.

En outre, je me pose la question de savoir si le travail dans les parcs à conteneurs ne pourrait pas être aussi une perspective d'insertion professionnelle comme l'a suggéré l'Échevin de Malmedy en proposant, par exemple, la formule de l'article 60 § 7 et, à titre personnel, j'ajouterais l'article 61 sur les lois organiques concernant les CPAS ? êtes-vous prêt, Monsieur le Ministre, à négocier éventuellement cette formule dans un contexte de plan Marshall et notamment le PST 3 avec vos collègues compétents pour l'emploi d'une part, et le volet social d'autre part ?

D'avance, je vous remercie pour votre attention et réponse que vous allez donner.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme je l'ai précisé notamment ce matin dans mes différentes interventions, je suis occupé à adapter le plan des infrastructures de gestion des déchets du 17 juillet 2003, ainsi que de concevoir, en particulier, son volet de financement qui était inexistant. – Il n'y avait pas de budget attribué.

Un nouveau mécanisme de financement des infrastructures de gestion des déchets dans notre région a été prévu – il y a d'ailleurs une série d'intercabinets qui sont en cours pour l'instant, ainsi que des consultations avec divers représentants d'entreprises, bien informés, tels que IDEG, IEG, IEW, ... J'aurai donc l'occasion de vous présenter très prochainement, en commission, l'ensemble du plan au niveau de la stratégie complète en matière de gestion des déchets pour la Région wallonne.

Tout comme vous, je suis d'accord sur le fait que la gestion des déchets doit être considérée comme un service de haut niveau, associant services et activités industrielles (collecte de porte-à-porte, installations de lignes de traitement aux normes...), qui doit être géré dans le respect de l'environnement, des normes et du concept de développement durable. On peut dire que ce service est assimilable, à part entière, à celui du téléphone, de la télédistribution, du raccordement au réseau d'eau et d'égouttage, donc, c'est un service complet.

Ce service complet a évidemment un coût !

Il conviendra dans l'avenir de montrer d'avantage de transparence dans ce secteur envers la population desservie, en établissant, en priorité, une structure de coût aboutissant à terme à l'application du coût vérité. D'ailleurs, dans l'avant-projet de modification du décret du 27 juin 1996, je fais cette proposition qui va dans ce sens.

Pour arriver plus précisément à votre question sur le personnel qui est affecté à l'exploitation des parcs à conteneurs, la Région wallonne octroie aujourd'hui une aide financière annuelle de l'ordre de 17.787 euros par agent.

Enfin, je suis disposé à analyser, en collaboration, avec le Ministre Marcourt, d'autres sources de financement en faveur du personnel des parcs à conteneurs, dans le respect des limites budgétaires, car il est vrai que ces gens font, vous avez raison, un travail remarquable par tous temps et rendent, au-delà du travail de

tri qu'ils opèrent, un service direct à la population en termes pédagogiques, en leur expliquant quel est le sens de leur action en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Merci Monsieur le Président. Aujourd'hui, je vais me contenter de la réponse qui m'a été donnée par le Ministre, vu qu'il annonce un plan de gestion des déchets qui sera présenté prochainement en commission, ce qui me permettra certainement d'approfondir la discussion qui faisait l'objet de ma question orale aujourd'hui. Mais je me réjouis également de votre intention de collaborer avec votre collègue Monsieur Marcourt, parce qu'à mon avis, effectivement, l'emploi des personnes dans les parcs à conteneurs pourrait faire l'objet d'une filière d'insertion sociale, à côté de l'ensemble du travail pédagogique et du travail environnemental qu'ils font, d'autant que cela permettrait de soulager certaines communes.

D'un autre côté, je continue à insister sur la nécessité de recommander aux communes, d'adapter une politique différenciée en fonction des revenus dont disposent les ménages. Il est évident que les communes sont les principales responsables en matière de tarification des taxes de déchets, mais il est indéniable qu'elles doivent, elles aussi, répondre à des critères, dont l'équilibre budgétaire en est un des principaux, et d'un autre côté, il est vrai qu'en additionnant l'ensemble des augmentations auxquelles le ménage à revenu modeste va devoir faire face, cela fait beaucoup. C'est pourquoi, je demande également à ce que la Région wallonne contribue à impulser auprès des communes une différenciation des tarifs en fonction des revenus du ménage.

M. le Président. – M. Fourny et M. Bayenet n'étant pas présents, nous passons à la question de Mme Dethier-Neumann. Je regrette de ne pas avoir pu la lier à celle de M. Delannois mais ce faisant, je respectais un engagement.

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLLUTION DE LA SAMBRE
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2005
SUR LE TERRITOIRE DE MARCINELLE,
SES CONSÉQUENCES
SUR LA FAUNE DE LA SAMBRE
ET LES SUITES QUI ONT ÉTÉ DONNÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen,

Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la pollution de la Sambre en date du 16 septembre 2005 sur le territoire de Marcinelle, ses conséquences sur la faune de la Sambre et les suites qui ont été données».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, en fin de soirée du vendredi 16 septembre dernier, on a retrouvé dans la Sambre, sur le territoire de Marcinelle, plusieurs centaines de poissons morts suite à une pollution causée, manifestement, par le déversement d'un produit toxique. Notre collègue, Monsieur Marchal, avait eu l'occasion de vous interroger sur ce fait d'actualité en date du 22 septembre 2005. Deux mois après le constat de l'infraction, je souhaite revenir sur cet incident.

Ce n'est pas la première fois que la Sambre est victime d'une telle pollution, comme si elle constituait pour certains le déversoir idéal pour se débarrasser de ces produits toxiques. Malheureusement, il est évident que ces pollutions ne sont pas sans conséquence sur sa flore et sa faune.

Je ne dois pas vous rappeler que les 21 et 22 mars derniers, une importante pollution au cyanure avait anéanti toute vie aquatique sur plus de 30 kilomètres, entre l'écluse de Roselies et le confluent de la Meuse et de la Sambre à Namur. Au total, c'est plus de 40 tonnes de poissons, de toute espèce qui avaient été récupérées par les services de la pêche de la DNF. Les analyses effectuées à l'époque ont relevé un taux de cyanure de 16 fois supérieur à la normale. À l'époque, d'aucuns avaient regretté une intervention trop tardive de la DNF.

Il faudra des années pour reconstituer la faune et la flore détruites, et ce, alors que la qualité des eaux de la Sambre semblait s'améliorer, notamment par le fait d'une baisse de l'activité industrielle et une meilleure prise de conscience de la nécessité de ne plus y rejeter n'importe quel type de produit.

Tant au mois de mars qu'en septembre, vous aviez exprimé votre volonté de tirer rapidement ces affaires au clair. Vous aviez notamment déclaré que vous découvririez les responsables avec plus de facilité, compte tenu du constat plus rapide de l'infraction.

Il me semble important de rappeler que la Sambre est une opportunité en matière de mobilité et de transport, mais aussi un biotope à ne pas négliger en termes de Santé publique voire même de tourisme. Elle est en ce sens, comme l'ensemble de nos ressources naturelles, à respecter !

Pouvez-vous me faire part de l'évolution du dossier et de vos démarches depuis ces «accidents» ?

L'enquête a-t-elle avancé? Les coupables de ces pollutions ont-ils été identifiés? La Région wallonne s'est-elle portée partie civile à leur rencontre?

Avez-vous entrepris de mettre en place une procédure d'alerte et de gestion dans l'hypothèse d'une autre catastrophe écologique de telle ampleur? Les fédérations représentatives des pêcheurs ont-elles été associées à vos réflexions en la matière?

Qu'avez-vous entrepris pour prévenir la répétition de telles pollutions, notamment en matière de sensibilisation des entreprises riveraines de la Sambre et des contrôles plus sévères de leurs activités? Et enfin, pour terminer, où en sont les dossiers de la réforme et du renforcement de la DPE?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, suite aux travaux de recherche des enquêteurs de la DPE et à la collaboration avec les services de police locaux ainsi que les associations de pêcheurs, le coupable des pollutions des mois de mars et septembre a été identifié (à noter que pour la pollution du mois de septembre d'ailleurs, un flagrant délit avait été constaté).

Des procès-verbaux d'infraction ont été transmis au procureur du Roi de Charleroi.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Cela signifie-t-il qu'il s'agit du même responsable pour les deux cas?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il appartient désormais au Parquet de donner à cette affaire les suites judiciaires voulues. Le dossier est aujourd'hui couvert par le secret de l'instruction, et donc je suis dans l'impossibilité de vous donner une quelconque information.

Étant donné que la jurisprudence ne reconnaît pas à la Région wallonne le droit de se constituer partie civile en pareil cas, des associations de pêcheurs, que j'avais d'ailleurs rencontrées lors de ces événements, se sont-elles portées partie civile.

Par ailleurs, une procédure d'alerte et de gestion d'une pollution d'une telle ampleur existait déjà avant les faits, néanmoins, ces événements ont suscité des réflexions sur des améliorations à y apporter.

Cette procédure améliorée, basée sur les délais d'alerte, la gestion de toutes les mesures d'urgence, les conséquences de la crise et la communication, a été présentée aux délégués des pays et des régions

riverains de la Meuse et de l'Escaut au cours d'un atelier organisé à Namur le 10 novembre dernier. Cette nouvelle procédure, qui est déjà opérationnelle, sera présentée à la Commission internationale pour la protection de la Meuse (CIPM) et à la Commission internationale pour la protection de l'Escaut (CIPE). Elle intègre certaines des propositions qui avaient été formulées par le contrat de rivière Sambre et les associations de pêcheurs, comme par exemple alerter les éclusiers (dépendant du MET) afin d'assurer les premières mesures d'urgence sur le site.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive IPPC, j'ai demandé à la DGRNE que les autorisations de rejets d'eaux usées de l'entreprise incriminée soient modifiées et que soit intégrée, dans ces autorisations, une obligation d'autosurveillance permanente consistant en la mise en place d'un dispositif automatique d'enregistrement des paramètres relatifs aux substances rejetées. Un tel dispositif permet d'apporter plus facilement la preuve d'un dépassement des normes imposées par l'autorisation.

Quant à la réforme de la DPE, elle est en cours. Je compte renforcer ses moyens en mettant sur pied une équipe spécialisée qui puisse agir en cas d'exactions de ce type, pour qu'une réelle action répressive soit appliquée. J'ai d'ailleurs constitué pour ce faire un groupe de travail qui s'est déjà réuni à deux reprises et qui se réunira encore le 8 décembre prochain.

Par ailleurs, j'ai lancé un chantier de réforme des poursuites et répression des infractions environnementales, en ce compris des sanctions adaptées pour les «petits délits» environnementaux. Les premiers résultats de ce travail sont attendus dans le courant du second semestre 2006.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je félicite Monsieur le Ministre d'avoir eu l'idée de réunir autour de la table tous les acteurs concernés – enfin nous sommes tous concernés par la pollution d'un fleuve comme la Sambre, mais je parle des acteurs clefs – car ceci devrait favoriser la transmission des informations, et permettre de définir plus précisément le ou les rôles de chacun d'entre eux.

Enfin, puis-je vous proposer de procéder à la mise en place, aux endroits les plus exposés à ce type de problème en Wallonie, du dispositif automatique d'enregistrement des paramètres relatifs aux substances rejetées dans l'eau, vu qu'apparemment, d'après vos dires, cela ne semble pas être un travail de grande ampleur.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En effet, ce système devrait se généraliser en Wallonie. Il y a d'ailleurs, dans l'élaboration de la nouvelle réforme de la DPE, un travail de cartographie qui est prévu afin de déterminer les «points noirs» en termes de pollution pour y installer ce système.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vous me tiendrez au courant ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, bien sûr ! Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informée de l'évolution de ce dossier.

M. le Président. – Il est 11 heures 58 minutes. Je propose que M. Borsus pose ses deux questions, puis M. Walry la sienne et qu'on suspende ensuite nos travaux. Il restera dès lors quatre questions à poser au maximum. Je dis «au maximum», parce qu'il se peut que certaines d'entre elles soient transformées en questions écrites. Je vous informe d'ailleurs que Monsieur Miller, a transformé sa question orale en question écrite. Nous recommencerons cette après-midi nos travaux par l'examen du budget, puis quand on aura voté le budget, nous poursuivrons avec les questions orales.

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA BIODIVERSITÉ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la biodiversité».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je vous interrogeais en février dernier sur la biodiversité en région wallonne.

Vous m'annonciez alors que, parallèlement au projet Natura 2000 vous envisagiez d'autres mesures visant à stopper le déclin de la biodiversité. Parmi celles-ci vous nous aviez précisé que vous prépariez un programme visant l'arrêt de ce déclin et que dans ce cadre, afin de structurer les différentes actions, vous comptiez adopter un Plan d'action pour le développement de la Nature.

Aujourd'hui, le nouveau tableau de bord de l'environnement souligne la détérioration de certaines espèces

de la faune. Il semble que parmi les groupes biologiques suivis, au moins 25 % des espèces présentes en Région wallonne ont un statut de conservation défavorable.

Pouvez-vous dès lors, Monsieur le Ministre, me préciser l'état d'avancement de ce dossier ? Quelle est votre analyse de la situation et quelles sont les solutions que vous comptez apporter afin de réduire la dégradation voire la disparition de certaines espèces ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme vous, je constate, à travers les différents rapports, que la biodiversité s'érode dangereusement. Comme l'affirment les scientifiques, notre planète tout entière est en train de subir sa sixième crise d'extinction des espèces. Cette crise est la plus rapide et la plus grave que la planète ait jamais connue, mais c'est surtout la seule fois où une espèce est responsable de la disparition d'autres espèces, au risque même de disparaître elle-même.

La Région wallonne n'est malheureusement pas épargnée, et sa situation est évidemment similaire à celle de la Planète.

Des engagements ont été pris au niveau international, et la Région wallonne, dans cette lignée, s'est engagée à stopper l'érosion de la biodiversité (l'objectif 2010, tel que repris dans la nouvelle version du Contrat d'avenir).

Je suis intimement convaincu que la préservation de la biodiversité passe par un certain nombre d'actions concrètes sur le terrain. C'est évidemment tout le corps du plan d'action que vous mentionnez. Mais je considère que des efforts de communication doivent être réalisés envers les décideurs et envers le grand public.

Jusqu'à présent, les messages relatifs à la biodiversité ont, à mon sens, été trop orientés vers les scientifiques eux-mêmes. Les Wallonnes et Wallons ne sont pas encore assez convaincus que leur avenir dépend de la biodiversité. Que la perte de biodiversité a et aura, à terme, des conséquences sur leur vie et plus encore sur celles de leurs descendants.

Si on veut une action globale et transversale en faveur de la biodiversité, chaque acteur doit être conscient des enjeux. Car la préservation de la biodiversité concerne tous les espaces autour de nous : dans les réserves et zones naturelles, certes, mais aussi, dans les zones agricoles, dans les zones urbanisées, le long des routes, le long et dans les cours d'eau, dans nos jardins, dans nos parcs, etc.

Il faut donc une prise de conscience collective.

C'est pourquoi je viens de passer un marché de service avec un bureau spécialisé en communication, qui est chargé de transcrire ce «plan nature». Intégrant un travail collectif effectué par le Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature, par l'administration, par Natagora, et par des scientifiques du Centre de recherches de la nature, des forêts et du bois, ce plan d'action pour la biodiversité sera destiné aux Ministres, Parlementaires, Bourgmestres, fonctionnaires des Administrations diverses, mais aussi et surtout au grand public.

J'attends les résultats de ce travail dans les prochaines semaines, et tout sera mis en œuvre en termes de communication pour celles et ceux qui désirent en prendre connaissance.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse. L'eau, l'air, le sol, la biodiversité tout cela constitue les piliers de notre Commission et de votre Ministère. Dès lors, il serait bon que nous puissions procéder à une lecture collective du projet lorsque le bureau *ad hoc* en aura achevé la réalisation.

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES NUISANCES CAUSÉES
PAR LA SOCIÉTÉ AGROPHIL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nuisances causées par la société Agrophil».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, en janvier dernier, je vous interrogeais sur les nuisances générées par la société Agrophil établie à Villers-le-Gambon, village que les habitants ont d'ailleurs rebaptisé Villers-le-SensBon.

Vous répondiez notamment que le permis était en règle, que l'exploitant avait suivi toutes les injonctions de la DPE et qu'il n'y avait plus d'infraction aux conditions du permis délivré le 23 mars 2004.

Par ailleurs, vous terminiez en précisant que «le respect des normes édictées est du ressort du bourgmestre» et que, dès lors, vous estimiez que les autori-

tés locales devaient établir le dialogue entre les riverains et l'exploitant.

Malheureusement, ces méthodes «relationnelles» n'ont pas abouti. Les riverains continuent à se plaindre des nuisances et, en dépit des tentatives de conciliation, le problème ne connaît toujours pas aujourd'hui de solution acceptable.

En fait, les riverains ne sont que partiellement entendus, et il semble que la société incriminée ne respecte pas l'entière des clauses mentionnées dans son permis d'exploitation qui contient, en effet, des obligations en termes de nuisances olfactives. Par ailleurs, en réaction à cette situation, une association appelée «Gambonair» a vu le jour.

Puis-je dès lors, Monsieur le Ministre, connaître votre avis sur cette question et vos intentions dans ce dossier? Envisagez-vous d'organiser une réunion avec le Bourgmestre? En effet, les dispositions décrétales vous offrent des outils de réaction.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, dans ce dossier où certaines nuisances olfactives émanant de la société Agrophil ont été constatées, les tentatives de conciliation auxquelles vous faites allusion entre les autorités locales, les riverains et l'exploitant ont effectivement échoué.

Face à cette situation, la DPE, représentée par M. Van Damme et Mme Merz, a rencontré les représentants de «Gambonair» – l'association représentant les riverains – ce 23 novembre dernier.

En cette occasion, les représentants des riverains ont été informés sur le contenu technique des observations et constats effectués par la DPE. Les riverains ont également été informés en détail sur la nature des déchets qui peuvent être acceptés en vertu du permis d'environnement et, par voie de conséquence, sur la nature des déchets qui ne peuvent être acceptés sur la plate-forme d'Agrophil.

La seule méthode permettant d'aboutir à une solution durable aux conflits de voisinage qui surgissent du fait de cette installation est la mise sur pied d'un comité d'accompagnement.

C'est justement ce que la Division de la Prévention et des Autorisations vient de proposer, par courrier du 10 novembre 2005, à la commune de Philippeville via une modification des conditions du permis d'environnement. Il convient toutefois de souligner que, pour devenir opérationnelle, cette proposition de modification doit être acceptée par l'autorité communale et tra-

duite par une modification unilatérale du permis d'environnement.

Enfin, je tiens à porter à votre connaissance que j'ai délivré, le 15 octobre 2005, un certificat de valorisation du compost produit par les installations Agrophil, en conséquence de quoi le compost peut désormais être commercialisé. Cette autorisation permettra la valorisation de cette matière en agriculture et dans un cadre non agricole (horticulture) par les particuliers, les professionnels des jardins et les services communaux. La société Agrophil produit du compost à partir de déchets verts. La production annuelle est estimée à environ 2.000 tonnes.

Il est évident que les nuisances constatées sur le site vont diminuer au prorata de la valorisation du compost stocké.

Pour conclure, je dirais que dans ce dossier, je désire que chacun puisse avoir la parole.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je plaide pour que l'on surveille attentivement l'entreprise concernée afin qu'elle respecte les dispositions légales qui lui sont imposées.

Par ailleurs, ce qui m'étonne, c'est que dans des dossiers comparables, on constate en général une implication forte des entreprises, alors qu'ici, au contraire, nous assistons à un dialogue de sourds. – Selon l'entreprise, tout va bien et selon les riverains, la situation est plus que problématique. Je note néanmoins, que le Bourgmestre semble désormais acquis à l'idée que la situation actuelle est anormale et qu'il devrait dès lors prendre des dispositions. Car il importe que les normes soient pleinement respectées sans toutefois, dans la mesure du possible, handicaper l'entreprise en question.

Je résumerais mes recommandations en disant : il faut veiller au respect des conditions d'exploitation ; il faut rencontrer le Bourgmestre ; et il faut faire respecter les normes sous peine de sanctions. Il ne faudrait pas qu'une entreprise flamande vienne faire en Wallonie ce qui lui est interdit de faire au nord du pays.

QUESTION ORALE

DE M. WALRY À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LE RECYCLAGE DES PNEUS USÉS
EN AGRICULTURE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de

l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recyclage des pneus usés en agriculture».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – En fait, j'ai une question très courte, mais qui me semble importante pour les agriculteurs, Monsieur le Ministre.

Le 25 octobre dernier, notre Collègue, Caroline Cassart-Mailleux, vous interrogeait sur le recyclage des pneus utilisés par les agriculteurs afin de maintenir une bâche de protection sur leurs silos.

Étant Bourgmestre d'une zone rurale, je suis également intéressé par ce problème à propos duquel je suis régulièrement sollicité par des agriculteurs qui sont confrontés à cette problématique, car l'ASBL Recityre, chargée de l'obligation de reprise des pneus, ne gère en effet pas les pneus du secteur agricole.

Vous annonciez à ce moment-là, en réponse à la question de Madame la Députée, que des négociations seraient entreprises entre l'ASBL Recityre et la Fédération wallonne de l'agriculture dans le courant du mois de novembre afin de trouver une solution concrète à ce problème.

Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas existentiel ni vital pour le développement de la Wallonie, mais c'est quand même un problème concret pour les agriculteurs.

Pouvez-vous me faire part du résultat de ces négociations ? Une solution durable est-elle envisageable dans un délai raisonnable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir une nouvelle fois sur la problématique de la reprise des pneus usagés et de son extension aux stocks historiques de pneus ainsi qu'aux pneus d'origine agricole.

S'agissant de la reprise des pneus agricoles, le montant des contributions environnementales doit être arrêté prochainement sur ma proposition par le Gouvernement wallon de manière à permettre le démarrage du financement de l'obligation de reprise en mars 2006, et de la collecte des pneus en mai 2006. Recityre a prévu une communication vers le monde agricole début du mois de décembre dans le cadre du salon Agribex.

Concernant la collecte des pneus de tourisme stockés par les agriculteurs, le Conseil d'administration de l'organisme de gestion Recityre, auquel participe l'Office des déchets en qualité d'observateur, a pris la décision en date du 23 novembre 2005 d'entamer les discussions avec la Fédération représentative des agriculteurs afin de proposer la mise en place d'un service d'enlèvement de pneus, dans le cadre d'un budget restant à circonscrire, accompagné le cas échéant d'un système de bourse d'échanges de pneus entre agriculteurs. Le rapport sur la négociation doit être remis au Conseil d'administration de Recityre le 1^{er} février 2006. Nous en saurons plus à ce moment.

Enfin, je profite de l'occasion pour signaler que Recityre a décidé volontairement de prendre en charge, les pneus usés ramassés le long des routes et autoroutes par les services de voirie et les services d'entretien communaux ou privés, pour autant que ce service ne menace pas l'équilibre économique de son activité. Elle participe ainsi activement à la lutte contre les dépôts sauvages.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Donc, la collecte des pneus s'effectuera dans le courant du mois de mai 2006 ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Absolument ! D'ailleurs, une campagne de communication a déjà été lancée à ce sujet.

M. Walry (PS). – Je voulais vous demander également, si l'ASBL Recityre est entièrement financée par la Région wallonne ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Indirectement, oui.

M. Walry (PS). – Monsieur le Ministre, quand vous parlez de bourse d'échange de pneus entre agriculteurs, je suppose que cela signifie que, si un fermier possède 10 silos et qu'il manque de pneus, il peut aller en chercher chez son voisin qui en dispose d'un trop grand nombre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Voilà, c'est exactement cela.

M. le Président. – M. Stoffels ayant transformé sa question n° 11 en question écrite, il restera donc pour

cet après-midi, les questions de M. Fourny et de M. Bayenet.

Je propose de suspendre nos travaux et de les reprendre à 14 heures.

– *La séance est suspendue à 12 heures 12 minutes.*

– *La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 16 heures 15 minutes.*

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE

DE M. FOURNY À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES US ET PRATIQUES DES CHASSEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les us et pratiques des chasseurs».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous pose cette question alors que la période de chasse bat son plein et que nous dénombrons déjà, quatre accidents de chasse en trois semaines. Ces accidents nous amènent tout naturellement à réfléchir aux règles de sécurité qui encadrent ce sport.

En Wallonie, la réglementation relative aux consignes de sécurité à adopter lors d'une partie de chasse n'existe pas. Une seule interdiction est formellement définie, c'est celle de tirer en direction d'une habitation située à moins de 200 mètres. Le reste étant une affaire de coutumes, de règles, d'appréciation et de pratiques informelles adoptées par les chasseurs sous la responsabilité des organisateurs de battues.

Ces consignes ne vous paraissent-elles pas trop «condensées» ? Existe-t-il un code de bonne conduite du chasseur ? Quelle est la position des associations de chasseurs face à la sécurité des personnes ?

Par ailleurs, ne vous semble-t-il pas important d'attirer l'attention des chasseurs sur la dangerosité d'organiser des lignes de tirs à front de route ? Certaines communes acceptent de dévier la circulation durant les battues mais elles sont rares. Interdire les «paillassons de tirs» à proximité de toute voirie ne procurerait-il pas une meilleure sécurité ainsi qu'une réduction des risques de passage de balles perdues ?

Enfin, le détenteur d'un permis de chasse risque peu de se voir retirer son permis sauf lorsqu'il ne peut fournir annuellement un certificat de bonne vie et mœurs vierge.

À ce sujet, n'envisagez-vous pas d'organiser, par l'intermédiaire des sociétés de chasse, des sessions de recyclage des connaissances des chasseurs ?

Je remercie Monsieur le Ministre pour ses réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme je l'avais indiqué lors de la séance publique du 16 novembre dernier, l'ensemble des mesures de sécurité concernant la chasse et la politique suivie par la Région est axée d'abord sur la formation des chasseurs par le biais de l'examen de chasse et par le biais de la presse spécialisée ainsi que des brochures qui rappellent régulièrement l'ensemble des règles de sécurité élémentaires auxquelles tout chasseur se doit bien sûr d'être attentif.

Cette réglementation essaye de reprendre de la façon la plus complète possible l'ensemble des règles de sécurité, mais il faut bien l'avouer, son respect ne supprimera jamais tous les risques d'accidents, il faut bien le reconnaître. Ces règles sont ce qu'on peut appeler de coutume une pratique informelle, elles sont surtout connues des chasseurs et acceptées par eux.

Par ailleurs, les deux accidents qui ont eu lieu récemment dans notre Région ne doivent pas remettre en question, à mon avis, toute la politique qui est menée en la matière, car les accidents de chasse restent relativement rares, compte tenu du nombre de cartouches qui sont tirées chaque année par les chasseurs. Cela étant, on ne peut évidemment pas se contenter de cela, car une balle perdue est une balle de trop.

En ce qui concerne le premier accident, l'enquête a démontré qu'il s'agissait d'une erreur de sécurité individuelle auquel était venu se greffer un problème mécanique au niveau de l'arme. Pour ce qui est du second accident, l'enquête est, à ma connaissance, toujours en cours. La victime est une automobiliste qui a été atteinte par une balle perdue, alors qu'elle passait à plusieurs centaines de mètres du lieu du tir, ce qui démontre bien la puissance des armes.

Il reste que ces deux accidents nous rappellent combien il faut encore faire des efforts en la matière, au-delà de la responsabilité individuelle de chacun, de respecter et de prendre ses mesures de sécurité. Je crois que nous devons, au niveau des associations de chasseurs, faire en sorte qu'elles accordent encore

plus d'importance à la sécurité. C'est pourquoi, je retiens votre idée d'organiser un recyclage des connaissances des chasseurs, car il faut donner aux chasseurs les moyens d'améliorer les normes de sécurité.

Néanmoins, compte tenu de l'ampleur de la tâche que cela représente pour les associations de chasseurs, il est évident qu'elles ne doivent pas reléguer au second plan, l'apprentissage de l'éthique du chasseur, ainsi que ses connaissances relatives à la gestion de territoire de chasse, car ces aspects sont tout aussi prioritaires bien sûr. C'est pourquoi, nous devons leur donner les moyens de pouvoir y parvenir.

De plus, il y a la possibilité d'émettre, au travers du Code forestier, des nouvelles règles, notamment en termes d'affichage préventif. Aujourd'hui, seuls les biens appartenant à la Région sont pourvus de ces affichages car ils ne constituent pas une obligation en tant que telle dans le code. Ceci impliquerait toutefois une concertation entre les Ministères concernés, et en particulier avec le Ministère de l'intérieur, étant donné qu'il ne s'agirait pas de tomber dans l'excès, car ceci pourrait augmenter les risques d'accidents de voiture qui seraient provoqués par la présence de trop de panneaux de signalisation.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je souhaiterais néanmoins attirer son attention sur l'opportunité qui lui est donnée d'instaurer dans le Code forestier, l'obligation d'appliquer l'affichage préventif. Cette modification du Code doit évidemment être élaborée en concertation avec les différents acteurs concernés. J'insiste sur le fait qu'elle devrait être appliquée rapidement étant donné le risque réel qu'encourent les promeneurs durant cette période d'automne, qui s'avère être la période la plus propice aux promenades en forêt. Il est indéniable que les promeneurs ne doivent encourir aucun danger lorsqu'ils s'adonnent à leur activité.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'affichage n'est pas obligatoire. Il pourrait le devenir dans le cadre du Code forestier. Je voudrais tout de même souligner qu'en ce qui concerne les trois accidents qui ont eu lieu récemment, et d'après les informations que j'ai en ma possession, l'affichage n'aurait rien changé.

Par contre, pour la quiétude des promeneurs, il faut évidemment qu'ils soient prévenus lorsqu'une chasse est en cours. Mais il faut également éviter que les chasseurs n'abusent de l'affichage, car ils empêcheraient les promeneurs d'avoir accès à l'ensemble de la forêt – c'est déjà arrivé à certains endroits, les chas-

seurs mettaient des panneaux alors qu'il n'y avait pas de chasse, conclusion, les promeneurs ne se rendaient plus dans ce bois et les chasseurs étaient tranquilles.

Voilà, il faut donc pouvoir trouver des formules intelligentes qui améliorent la sécurité avant toute chose, mais il ne faut pas pour autant que ces formules interdisent l'accès à l'ensemble des forêts pour tout un chacun. Il faut qu'elles soient nuancées. Cela demande des concertations, entre la DNF, le MET, le Ministère de l'intérieur, les associations de chasseurs, les associations de promeneurs, etc.

M. le Président. – Je vous remercie. En l'absence de M. Bayenet, ceci clôture notre ordre du jour. Je vous propose de réserver la date du mardi 13 décembre 2005 pour les prochains travaux de notre commission. Je dis cela à titre conservatoire, cela dépendra de la décision de la Conférence des Présidents.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16 heures 36 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CIPE	Commission internationale pour la protection de l'Escaut
CIPM	Commission internationale pour la protection de la Meuse
DGRNE	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division nature et forêts
DPE	Direction de Protection de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
IPPC	Integrated pollution prevention and control
SAED	Sites d'activité économique désaffectés
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement